

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

---

INFORMATIONS NON FINANCIÈRES DES ENTREPRISES - (N° 1688)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD17

présenté par  
M. Noguès, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 21, substituer à la troisième occurrence du mot :

« et »,

le signe :

« , ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.